

Compte-rendu du CSAL n°2/2023 du 23/01/2023

Le CSAL (Comité Social d'Administration Local) portait sur la seconde présentation des suppressions d'emplois pour 2023. Nous avons à nouveau boycotté ce CSAL au motif que ***nous refusons d'entériner ces suppressions imposées par la Direction.***

Répartition catégorielle des emplois en Haute-Saône selon les documents de travail du CSAL :

| AFIPA | IDIV HC | A | B | C | TOTAL |
|-------|---------|-----|-----|-----|-------|
| + 1 | - 1 | + 2 | - 1 | - 5 | - 4 |

Le solde inclut l'implantation d'un emploi B suite au transfert de la liquidation de la taxe d'aménagement ... qui a été supprimé avant même d'arriver !

Répartition par service en Haute-Saône :

| | |
|--|-----------------------|
| Conseillers aux décideurs locaux | + 1 AFIPA – 1 IDIV HC |
| Équipe de renfort | + 1 A |
| Brigade départementale de vérification | + 1 A |
| Service des impôts des particuliers de Vesoul (résidence Vesoul) | - 1 B – 1 C |
| Services techniques Gray | - 1 C |
| Service des impôts des particuliers de Lure | - 1 C |
| Service des impôts des entreprises départemental | - 1 C |
| Trésorerie Port-sur-Saône | - 1 C |

Transfert local d'emplois :

| | |
|---|-------|
| Service des impôts des particuliers de Lure | - 1 B |
| Service départemental des Impôts Fonciers | + 1 B |

Vous pouvez lire notre déclaration de boycott ci-après qui défend les services impactés par ces suppressions d'emplois.

Corinne Mulenet, Béatrice Boulanger

Les Élués de SOLIDAIRES Finances Publiques

Déclaration de boycott du CTL n°2/2023 du 23/01/2023

Monsieur le Président,

Cette année 2023 s'est engagée sous de bien tristes auspices, avec notamment les conséquences de la Loi de Finances, qui frappe une fois encore la DGFIP et notre Direction en matière de suppressions d'emplois. La DGFIP continue d'être le principal pourvoyeur de suppressions d'emplois de la Fonction Publique d'État. Sur ce point, nous réaffirmons que pour Solidaires Finances Publiques aucune suppression d'emplois n'est légitime. C'est pour cette raison que nous n'avons pas participé à la première convocation du CSAL du 10 janvier portant sur les suppressions d'emplois. Nous ne pouvons apporter le moindre crédit à la vision déstructurante et mortifère de la DGFIP, de ses missions, de ses structures et des conditions de travail de ses Agents.

Et ce sont en réalité 1566 suppressions d'emplois qui frappent la DGFIP : le chiffre affiché de "seulement" 850 emplois supprimés est biaisé, notamment par les transferts et les redéploiements à hauteur de 625 emplois.

Nous réaffirmons l'importance, au regard de l'étendue et de la technicité de nos missions, de stopper les suppressions d'emplois, de recourir exclusivement à des recrutements par concours et non à des emplois contractualisés car précaires, à revaloriser significativement le régime indemnitaire de tous les Agents, et ce en dehors de toute logique de mérite individuel. En effet, si depuis des années la DGFIP tient le choc face à toutes les charges qui lui incombent, c'est bien par la force de son collectif. Ainsi, c'est l'ensemble des Agents qui doit être reconnu dans sa globalité.

Avec le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) qui s'annonce, Solidaires Finances Publiques continuera de porter ses ambitions pour la DGFIP et pour les personnels. Car dans la période qui vient de s'écouler, marquée par une crise sanitaire sans précédent, et maintenant par une crise économique où le pouvoir d'achat est mis à mal, les Agents de la Fonction Publique sont les grands oubliés.

Avant le premier CSAL, nous vous avons interrogé sur l'absence dans les documents de travail de l'emploi B implanté en Haute-Saône suite aux opérations de transferts du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires (MTES) au titre des taxes d'aménagement. Vous nous avez répondu que vous ne pouviez pas tout mettre dans les documents de travail sous peine de ne pas pouvoir nous les transmettre dans les délais. Pourtant, le document de travail modifié par l'ajout d'une simple phrase démontre bien qu'il était possible de faire figurer cette information dans le document, voire même de le faire dès son élaboration !

Sur le fond, avant même d'avoir eu le temps de figurer au TAGERFIP (tableau des emplois), cet emploi B a déjà été supprimé au niveau de la DGFIP !

Sous prétexte de pseudo gains de productivité, la DGFIP a demandé aux Directions de supprimer 1500 emplois dans les SIP suite à l'achèvement de la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales et à la suppression de la contribution à l'audiovisuel public (CAP), 100 emplois dans le contrôle fiscal pour le recours à l'intelligence artificielle, et 400 emplois pour d'autres gains diffus (fin du NRP, zéro cash, API management, GMBI, enregistrement, Foncier innovant)

Vous avez donc choisi de supprimer 1 emploi B et un emploi C au SIP de Vesoul, et 1 emploi B et un emploi C au SIP de Lure. Rappelons que les SIP ont déjà été soumis à rude épreuve avec une baisse, au niveau national, de 23 % de leurs effectifs depuis 2015 ! Utiliser de nouveau l'argument de la suppression de la TH et de la CAP est donc largement fallacieux, voire sournois. Au niveau de l'accueil, le public est toujours demandeur d'un important contact physique (+30 % entre 2021 et 2022) d'autant plus qu'un nombre important est en fracture numérique. La mise en place de GMBI (Gérer Mes Biens Immobiliers) risque de s'avérer particulièrement chronophage dans les mois et années à venir. Et sans compter d'autres dispositions "politiques" telles que la prime carburant...

Vous avez choisi de supprimer 1 emploi C à la Trésorerie de Port-Sur-Saône (impactant en réalité le SGC en Gray !) et 1 emploi C en SIE. L'engagement pris en CTL par votre prédécesseur de transférer tous les emplois des services fusionnés n'est pas respecté, et preuve est donnée que le NRP a bien été mis en place pour supprimer des emplois !

Monsieur le Président, nous ne siégerons pas à ce CSAL, car le sujet des emplois nécessite un changement de paradigme. Et force est de constater que ce CSAL n'augure rien de bon : nous vous laisserons donc faire votre 49-3 sur les suppressions d'emplois !

Nous ne pouvons conclure cette déclaration sans faire un focus particulier sur la réforme des retraites. Avec près de 40 % de grévistes, les Agents des Finances Publiques de Haute-Saône ont montré leur opposition à ce projet. Solidaires Finances Publiques 70 s'inscrira pleinement dans le combat contre cette réforme.